



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

ENTRETIEN DES PARTIES COMMUNES DES ENSEMBLES IMMOBILIERS GERES PAR LA SIG EN GUADELOUPE ET SES DEPENDANCES

Date et heure limites de réception des offres :

vendredi 27 novembre 2026 à 12:00

Société Immobilière de la Guadeloupe

Lot 05

La Rocade Grand Camp

97139 ABYMES

GUADELOUPE

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Développement durable.....	6
3 - Conditions relatives au contrat.....	6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	6
4 - Contenu du dossier de consultation.....	6
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	7
5.1 - Documents à produire	7
5.2 - Visites sur site	8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
6.1 - Transmission électronique.....	8
6.2 - Transmission sous support papier	9
7 - Examen des candidatures et des offres.....	9
7.1 - Sélection des candidatures	9
7.2 - Attribution des marchés	10
7.3 - Suite à donner à la consultation	11
8 - Renseignements complémentaires	11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	11
8.2 - Procédures de recours	11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

ENTRETIEN DES PARTIES COMMUNES DES ENSEMBLES IMMOBILIERS GERES PAR LA SIG EN GUADELOUPE ET SES DEPENDANCES

PRESTATIONS DE BASE :

- 1- Nettoyage des parties communes (entrées, halls d'entrées, cages d'escaliers, ascenseurs, coursives)
- 2 - Nettoyage des abords, parkings et cheminements

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- 3 - Nettoyage haute pression des locaux poubelles, abords et cheminements maçonnés

Lieu(x) d'exécution :

Le parc immobilier de la SIG

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 16 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
LOT 1	Secteur 12 - Résidences région NORD GRANDE TERRE Chapelle, Manguiers LSU, Manguiers LLTS, Dendé 1, Vèpèlè, Dendé 2, Champ Grillé 1, Champ grillé 2, Champ grillé 3, Roucoux, Dauphins 1, Dauphins 2, Mahogany, Vieux Moulin, En Filao La 1, En filao La 2, Mancenilliers, Korossol 1, Korossol 2, Korossol 3, Paul Mado 1, Paul Mado 2, Paul Mado 3
LOT 2	Secteur 21 - Résidences région SUD GRANDE TERRE Syracuse, Kajou, Santa Clara, Aigrettes, Turquoises, Yuccas, Araucarias, Citronniers I, Citronniers II, Citronniers IV, Citronniers V, Arbre à Pain 1, Arbre à Pain 2, Clos de Sainte Marthe, Kalatéa, Romarins, Mussendias, Acacias I, Acacias II, Acacias 3, Acacias 4, Bleu Azur, Lotus, Randya
LOT 3	Secteur 31 - Résidences commune des ABYMES I Esses 1 et 2, Esses 3, Quartiers 1, Quartiers 2, Papyrus 1, Papyrus 2, Sylphides, Solitude, Lemaistre
LOT 4	Secteur 32 - Résidences commune des ABYMES II Le Fromager, Les Chicanes, Belvédères
LOT 5	Secteur 33 - Résidences commune des ABYMES III Fruyapen, Les Jardins de Peinnel, Ortolans, Les jardins de providence, Lou Piti, Carbets, Vanilles, Kalpata, Aloès 1, Aloès 2, Aloès 3, Aloès 4, Aloès 5, Aloès 6, Aloès 7, Aloès 8, Yvelise
LOT 6	Secteur 34 - Résidences commune des ABYMES IV Robert Céleste, Les Mouffias, Les Mimosas, Delacroix, Cléopatre, Les Alamandas, Immeuble Lacroix, Les Filaos, Malaka, Les Jardins de Morne Udol 1, Les Jardins de Morne Udol 2, Bois de Santal, Pomme Liane, Morne Flory, Bois de Rose

Lot(s)	Désignation
LOT 7	Secteur 35 - Résidences commune des ABYMES V Bois Joli, Les Ficus, Les Erythres, Tournesols, Calebassiers 1, Calebassiers 2, Calebassiers 3, Calebassiers 4, Calebassiers 5, Calebassiers 6, Les Surelles, Espace Commercial Pointe D'or, Les Sapotilles, Christian Nestar, Pégase, Orchidée, Clos de Nérée
LOT 8	Secteur 41 - Résidences commune de POINTE A PITRE I Le Clos de Montmartre, Les Alizés, Alsace Lorraine, Christian Galpin, Gertrude Descorbin, Gaston Viens, Mery Élysée, Loïc Petit, Abbé Grégoire, Eloi Forstin, Jacques Portecop
LOT 9	Secteur 42 - Résidences commune de POINTE A PITRE II Immeuble des fonctionnaires 1, Héliconias 1, Héliconias 2, Héliconias 3, Hyacinthe Bastaraud, Paul Mouëza, Pierre Antonius, Georges Bernis, La Poésie, Dany Bebel Gisler
LOT 10	Secteurs 43 et 44 - Résidences commune de BAIE MAHAULT I & II Les Goyaviers, Citronnelle, Carambole, Basilic 1, Basilic 2, Fleur de lys, Paradis, Reine des Abeilles, Abeilles, Camphriers, Pelican, Collines de Moudong, Les Julies, Les Muscades, Les Tamarins 1, Kafé, Carré des Iles, Joseph Titéca Beauport
LOT 11	Secteur 45 - Résidences commune de POINTE A PITRE (MANDAT) Louisy Mathieu, Mortenol Sud, Mortenol Nord, Cité Henri IV, Immeuble des Fonctionnaires 2, Cité Bergevin 1, Cité Bergevin 2, Georges Roux
LOT 12	Secteur 46 - Résidences communes de MARIE GALANTE Grande Savane, Les Palmistes, Tivoli, Gayac, Côte Est, Opale, Figuiers, Trianon 1, Trianon 2, Trianon 3, Passiflore, Beurennon, Pomme Cannelle, Béguinage, Paoka
LOT 13	Secteur 51 - Résidences région SUD OUEST BASSE TERRE Batterie, Bois Rimbault, Ravine des Corsaires, Petit Paris, Agence de Basse Terre, Grain D'or, Casse de Saint Yacinthe, Myosotis, Saint Ygnace, Alpinia 1, Engéline, Saint Phy Individuels, Saint Phy Collectifs, Bélembe 1, Bélembé 2, Fleurs D'alpinias, Emeraude, Caféina, Kachiman 1, Kachiman 2, Kachiman 3, Cale de l'Espérance
LOT 14	Secteur 52 - Résidences région SUD EST BASSE TERRE Loïc Petit 1, Loïc Petit 2, Loïc Petit 3, Krisbich, Jacaranda, Ferté, Four à Chaux, Les Cacaoyers 1, Les Cacaoyers 2, Les Cacaoyers 3, Les Cacaoyers 4, Ismaël Bourgeois, Bel Horizon, Les Roches Gravées, Les Frégates, Les Marines 1, Les Marines 2
LOT 15	Secteur 61 - Résidences communes du LAMENTIN et SAINTE ROSE Les Mandarines, La Mangouste, Les Cerisiers, Bellevue, Bord de Mer, Les Gorgognes, Les Quenettes, Les Surettes, Les Girofles, Les Palmiers, Les Varechs, Z'abricots
LOT 16	Secteur 62 - Résidences communes de GOYAVE, PETIT BOURG et POINTE NOIRE Matélie, Cythère 1, Cythère 2, Ti Racoon 1, Ti Racoon 2, Karapat 1, Karapat 2, Coriandre, Paul Mado, Ariane, Plein soleil, Prévoyance, Iguane 1, Iguane 2, Pipirit, Cassonade, Berg 1, Berg 2, Berg 3, Berg 4, Moko, Rivière Saint Charles

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 8 lots.

Si un candidat est classé premier pour un nombre de lots supérieur à ce nombre maximal, les modalités d'attribution des lots sont les suivantes : Un opérateur économique ne pourra pas avoir plus de 50 %, ou 3 des lots d'une même agence. si un candidat est classé premier pour plus de 8 lots, il lui sera attribuer les 8 lots les plus importants

financièrement par ordre décroissant. les lots pour lesquels ce candidat aurait été écarté seront attribués au candidat suivant dans le classement correspondant à chaque lot. cette opération sera répétée autant de fois que nécessaire jusqu'à l'attribution de tous les lots en respectant la règle de limite d'attribution par candidat.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
90910000-9	Services de nettoyage

Lot(s)	Code principal	Description
LOT 1	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
LOT 2	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
LOT 3	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
LOT 4	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
LOT 5	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
LOT 6	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
LOT 7	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
LOT 8	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
LOT 9	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
LOT 10	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
LOT 11	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
LOT 12	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
LOT 13	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
LOT 14	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
LOT 15	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
LOT 16	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : fonds propres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Acte d'engagement
- Règlement de consultation
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- DPGF à compléter conformément au modèle joint
- Tableau de périodicité des tâches
- Fiche mensuel d'autocontrôle
- Fiche de contrôle
- Note d'information
- Etats des Lieux des parties communes
- Bulletin de passage
- Masse Salariale par lot
- Fiche de localisation des résidences SIG

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Oui

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Acte d'Engagement et ses annexes complété, daté, tamponné	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) complété, daté, tamponné,	Oui
Décomposition du Prix Global et Forfaitaire dûment complété, dater, tamponner par le candidat	Oui
Cahier des Charges Techniques Particulières et ses annexes daté, tamponné,	Oui
Note d'information complétée, datée, tamponnée	Oui
Le mémoire Technique	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :

Se référer à l'annexe 9

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://agysoft.marches-publics.info>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie

de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

SIG

Lot 05

La Rocade Grand Camp

97139 ABYMES

GUADELOUPE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

documents datés, paraphés, tamponnés et signés

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : vendredi 27 novembre 2026 à 12:00:00

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations (DPGF)	60.0 %
2-Valeur technique (Mémoire Technique)	30.0 %
2.1-Moyens humains	5.0 %
2.2-Moyens Matériels	5.0 %
2.3-Organisation des prestations	20.0 %
3-Démarche RSE	10.0 %

Critère 1 : Prix des prestations (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) pondérés à 60%

la note sur 20 sera déterminée suivant la formule :

$P = 20 \times (\text{DPGF moins disant} / \text{DPGF examiné})$

calcul effectué sur la base du DPGF en HT

La notation du critère 1 (P) sera sur 20 :

Critère 2 : le Mémoire Technique doit permettre de justifier les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux. ce critère sera pondéré à 30%. Si un candidat ne remet pas le mémoire technique, il sera éliminé.

Sous critère 2.1 : Présentation de l'entreprise et définition des moyens humains pour l'exécution des prestations (organigramme, effectif, CV, qualification du personnel,...) pondérés à 5%.

Sous critère 2.2 : Définir les moyens matériels pour l'exécution des prestations (matériel, outillage, EPI, produits, fournisseurs,...) affectés à la prestation,..., pondérés à 5%.

Sous critère 2.3 : Définir l'organisation générale mise en place pour l'exécution des prestations (Méthodologie, processus ou mode opératoire proposé par le candidat, missions et rôle de chaque intervenant sur site, mesures d'hygiène et de sécurité lors des interventions, ..., pondérés à 20%.

La notation du critère 2 (M) sera sur 20 :

Critère 3 : La SIG souhaite s'inscrire dans une Démarche RSE tout en cultivant une politique "Qualité" bâti sur les 4 thématiques défini à l'article 5.1-finalités des prestations du CCTP). Pour cela, le candidat doit proposer une stratégie cohérente qui répondrait aux 2 exigences prioritaires, c'est à dire la "Réactivité" et le "Respect de l'Environnement" énumérés dans le chapitre 1 "Préambule et objet du contrat".

Pour ce critère 3, il est demandé concrètement au candidat, de proposer une organisation qui a pour but une intervention urgente, rapide et immédiate en cas de nuisances ou salissures spontanées de la part d'un usagers hors horaire planifié.

Cette organisation doit traiter les points suivants :

- * Moyens d'information et dispositif d'alerte par le locataire au TITULAIRE du marché,
- * Réactivité du TITULAIRE du marché (Week-end ou jours fériés),
- * Exécution de la prestation urgente et immédiate,
- * Contrôle et vérification de l'intervention,

* Traçabilité de l'Information du TITULAIRE du marché au maître d'ouvrage (SIG).

La notation du critère 3 (D) sera sur 20 et pondérée de 10%.

Pour chaque lot, l'addition des notes pondérées ($N = 60\% P + 30\% M + 10\% D$) donnera la note finale. Pour chaque lot le classement sera établi suivant l'ordre décroissant. Le premier de chaque lot sera retenu.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://agysoft.marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Judiciaire de Fort-de-France

35 boulevard du Général de Gaulle

BP 633 - 97200 FORT DE FRANCE

Tél : 05 96 48 41 41 / Télécopie : 05 96 48 43 32

Adresse internet (U.R.L) : <http://www.justice.gouv.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Judiciaire de Fort-de-France

35 boulevard du Général de Gaulle

BP 633 - 97200 FORT DE FRANCE

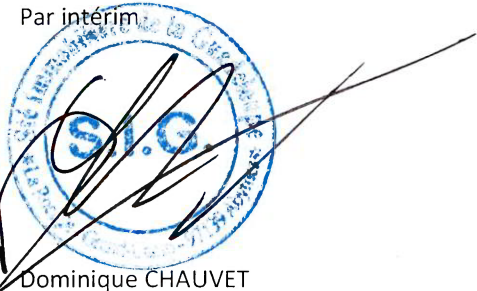
Tél : 05 96 48 41 41 / Télécopie : 05 96 48 43 32

Adresse internet (U.R.L) : <http://www.justice.gouv.fr/>

Abymes, le 27.10.2016

La Directrice des Services à la Clientèle

Par intérim



Dominique CHAUVET